

Aide humanitaire et protection civile



L'UE, avec ses États membres, est le premier donateur mondial d'aide humanitaire, fournissant et coordonnant des secours d'urgence en faveur des populations de régions touchées par des catastrophes en Europe et ailleurs dans le monde.

L'UE fournit une aide d'urgence aux populations touchées par les crises. En 2017, l'Union a versé 2,2 milliards d'euros qui ont aidé plus de 120 millions de personnes dans plus de 80 pays. L'UE entend:

- sauver et préserver des vies, prévenir et atténuer les souffrances humaines et sauvegarder l'intégrité et la dignité des populations touchées par les catastrophes naturelles et les crises provoquées par l'homme;
- apporter une réponse rapide aux situations d'urgence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE;
- réduire les risques de catastrophe, par exemple en utilisant des stratégies visant à atténuer les conséquences du changement climatique;
- améliorer la préparation aux catastrophes, par exemple en instaurant des systèmes d'alerte rapide;
- assurer une transition en douceur à la fin d'une opération d'urgence, en s'articulant avec les stratégies d'aide au développement;
- renforcer la résilience globale des populations, par exemple en investissant dans des mesures visant à les aider à se préparer aux catastrophes futures; et
- protéger et assurer l'avenir des enfants victimes de catastrophes d'origine humaine ou naturelle.

Ce que fait l'Union européenne

L'UE réagit aux situations de crise par l'intermédiaire de la **direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes (ECHO)** de la Commission européenne, qui assure la fourniture rapide et efficace de l'aide humanitaire de l'UE par le truchement de ses deux principaux instruments: l'**aide humanitaire** et la **protection civile**. L'UE est l'un des principaux donateurs humanitaires dans de nombreuses crises, notamment par l'intermédiaire des actions suivantes:

- aide d'urgence aux personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie et aux réfugiés dans les pays voisins;
- aide humanitaire aux réfugiés et aux personnes déplacées en Grèce, en **Iraq**, en **Turquie** et au **Yémen**;
- projets humanitaires vitaux dans les communautés les plus

touchées du **Soudan du Sud** et de la **République centrafricaine**;

- fourniture d'aide aux communautés des zones sujettes aux catastrophes afin de les aider à mieux se préparer et à se relever. Chaque euro dépensé pour la préparation permet d'économiser jusqu'à sept euros qui seraient dépensés au lendemain des catastrophes.

L'UE envoie des équipes pour apporter une aide dans de nombreuses crises au sein de l'UE et dans le reste du monde, par exemple par l'intermédiaire de son **mécanisme de protection civile**. Ainsi, elle a assuré:

- la coordination et le cofinancement des coûts de transport des opérations de lutte contre les incendies en Europe pendant une **saison estivale d'incendies** particulièrement intense en 2017;
- l'envoi d'experts, d'équipes et d'équipements dans les pays touchés par les tremblements de terre (Iraq, Mexique), les inondations (Albanie, Pérou) et les épidémies (Ouganda, Bangladesh) dans le monde entier en 2017;
- l'aide aux personnes touchées par les ouragans Irma et Maria dans les Caraïbes en septembre 2017.



Pour plus d'informations: https://ec.europa.eu/info/topics/humanitarian-aid-and-civil-protection_fr

Comment prendre contact avec l'UE?

EN LIGNE

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse https://europa.eu/european-union/index_fr

EN PERSONNE

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition.

Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

PAR TÉLÉPHONE OU PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez contacter ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local (https://europa.eu/european-union/contact_fr).

REPRÉSENTATIONS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a des bureaux (représentations) dans tous les États membres de l'Union européenne: https://ec.europa.eu/info/contact/local-offices-eu-member-countries_fr

BUREAUX DE LIAISON DU PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement européen dispose d'un bureau de liaison dans chaque État membre de l'Union européenne: <http://www.europarl.europa.eu/at-your-service/fr/stay-informed/liaison-offices-in-your-country>

DÉLÉGATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne a également des délégations dans d'autres parties du monde: https://eeas.europa.eu/headquarters/headquarters-homepage/area/geo_fr



Vous avez des questions sur l'Union européenne? Europe Direct a les réponses: 00 800 6 7 8 9 10 11, <http://europedirect.europa.eu>

Cette fiche d'information fait partie de la publication *L'Union européenne: sa fonction et ses activités*.

Une version interactive de la présente publication, avec des hyperliens renvoyant à des contenus en ligne, est disponible aux formats PDF et HTML: <https://op.europa.eu/webpub/com/eu-what-it-is/fr/>

Autres fiches d'information dans la série *Ce que fait l'Union européenne*

Action pour le climat et pacte vert pour l'Europe
Affaires étrangères et politique de sécurité
Affaires maritimes et pêche
Agriculture et développement rural
Aide humanitaire et protection civile
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Coopération internationale et développement
Culture et médias
Douanes
Économie et société numériques
Économie, finances et euro
Éducation et formation
Élargissement de l'UE
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises et industrie
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Jeunesse
Justice et droits fondamentaux
Marché unique
Migration et asile
Politique européenne de voisinage
Politique régionale
Prévention de la fraude
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Services bancaires et financiers
Sport
Transports

Manuscrit achevé en janvier 2020

La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'usage fait de cette publication en cas de réutilisation.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2020



© Union européenne, 2020

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est mise en œuvre sur la base de la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre d'une licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs.

Toutes les photos: © Shutterstock, © Fotolia

Print	ISBN 978-92-79-94261-7	doi:10.2775/420448	NA-06-18-089-FR-C
PDF	ISBN 978-92-79-94253-2	doi:10.2775/637746	NA-06-18-089-FR-N